



CTPM du 13 juillet 2011

Déclaration préalable

Nous souhaitons revenir ici sur plusieurs sujets qui concernent les personnels de l'Éducation.

Pour commencer la question des rythmes scolaires :

Le Sgen-CFDT s'interroge sur les premiers commentaires du ministre diffusés après la remise du rapport. Il qualifie de consensuelle l'hypothèse d'une réduction de deux semaines de la durée des vacances d'été. C'est aller bien vite en besogne ! Il la sépare des questions de la semaine de quatre jours ou de la charge de travail journalière : c'est pour le moins curieux puisque travailler deux semaines de plus n'a de sens que si on revoit en même temps les rythmes journaliers et hebdomadaires ! Par ces déclarations, le ministre semble simplement prendre ses désirs pour des réalités, déclarant «opérationnelles» et «consensuelles» les mesures qui l'arrangent, qualifiant de «complexes à mettre en œuvre» celles qui bousculent l'organisation traditionnelle et renvoyant à la campagne présidentielle les «chantiers structurants», en fait les questions de fond ! Pour le Sgen-CFDT, si le ministre veut un débat de qualité pour prolonger le rapport sur les rythmes qui lui a été remis, il faut qu'il renonce à ne choisir que les propositions qui l'arrangent parmi celles dont l'intérêt principal est justement la cohérence.

Mais il y a encore plus grave dans les propos de M. Chatel : il annonce l'ouverture de concertation comme une preuve de bonne volonté et d'ouverture d'esprit. Certes, ce chantier est de dimension sociétale et il est naturel de consulter toutes les parties prenantes, mais c'est totalement insuffisant ! D'éventuelles mesures sur les rythmes impacteraient fortement les conditions de vie et de travail des personnels. Ce sont donc bien des négociations qu'il faut organiser avec les organisations représentatives. Pour les personnels, ces négociations sont un droit ! Ces négociations doivent impérativement s'inscrire dans le cadre de la nouvelle loi sur le dialogue social. La question des rythmes, et particulièrement l'hypothèse des deux semaines de vacances en moins, ne doivent pas être l'occasion de

la mise en scène d'un conflit avec le monde enseignant pour reconquérir l'opinion publique en vue de l'élection présidentielle !

Autre sujet à l'ordre du jour : l'accompagnement scolaire des élèves handicapés. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans cette instance, comme dans d'autres lieux, pour dénoncer la précarité des salariés chargés d'accompagner les élèves handicapés, qu'ils soient EVS ou AVS, et revendiquer une pérennisation de leur mission, l'accès à une véritable qualification et une mise à plat des statuts de personnels chargés de ses missions.

Mais encore une fois, c'est un nouveau dispositif, une nouvelle catégorie de salariés qui est créée, les auxiliaires de scolarisation. Pour le reste, pas de changement, leur statut sera toujours aussi précaire et leur qualification toujours aussi vague.

Et l'annonce, en catimini, de leur recrutement, par un simple courrier adressé par la DGESCO aux IEN-ASH, est une curieuse méthode de gestion des personnels, où la question de la gestion des ressources humaines apparaît bien annexe.

Mais peut être faut-il comprendre, encore une fois, que ces salariés ne sont qu'un dispositif de plus, qu'une simple variable d'ajustement, pour répondre aux pressions légitimes de ceux qui demandent à l'Éducation de tout mettre en œuvre pour répondre aux missions obligatoires de la loi de 2005.

Il est grand temps de trouver des solutions pérennes et respectueuses des salariés, des enfants et des familles et pour le bon fonctionnement des écoles.

Enfin, nous revenons ici sur la préparation des élections professionnelles du mois d'octobre. Les textes sont en cours de signature et ou de publication, nous savons que les personnels des rectorats et des IA sont mobilisés pour leur préparation.

Nous attirons votre attention sur la question des listes des électeurs, en particulier celles des personnels non titulaires. Nous sommes attachés à ce qu'ils puissent s'exprimer dans ces élections, aussi bien pour leur CCP que pour les Comités Techniques de proximité et ministériel. Cela nécessitent que leur recrutement intervienne le plus tôt possible après la rentrée scolaire et que tout soit mis en œuvre pour qu'ils participent aux votes, en les informant de leur droit de vote, les inscrivant sur les listes électorales.

Nous sommes inquiets pour les élections dans les grands établissements. Alors que les informations concernant les élections viennent juste d'être annoncées, la date du dépôt des listes est fixée au 8 septembre, en avance sur celle pour les scrutins de l'EN.

Nous vous demandons d'intervenir pour que les dates soient identiques dans tous les lieux de travail.

Plus généralement, l'information des personnels sur les échéances du vote reste un sujet qui n'a fait l'objet d'aucun travail commun avec les organisations syndicales. Au vu des enjeux de ces élections pour la mise en place du dialogue social dans la fonction publique, il est indispensable que la communication du ministère ne se limite pas à une communication interne. L'utilisation des grands médias, dont notre ministre est un habitué, est à la hauteur de l'enjeu.

Nous reviendrons au cours des discussions sur la communication des organisations syndicales avec les électeurs.